



## congés le samedi 15 Août 2009

Par **lol**, le **27/07/2009** à **14:32**

Le 15 Août 2009 étant un samedi, quelles sont les conditions indispensables pour avoir le droit de "récupérer" un jour de congés supplémentaire ? Est-ce possible si on ne pose que le vendredi 14 ou doit on passer toute la semaine ?

Merci pour vos réponses

Cordialement

Par **Cornil**, le **29/07/2009** à **15:19**

Bonjour "lol"

Sur ce forum je n'interviens ,en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade " depuis plus de 48h...

La formule "récupérer un jour supplémentaire" ne m'apparait pas vraiment appropriée. Il s'agit seulement de tenir compte que le samedi 15 aout , férié, n'a pas à être comptabilisé dans les congés.

Bon, les salariés qui ont des droits exprimés en jours ouvrés où l'on ne compte pas les samedis utilisent cette formule car effectivement on déduit de leur nombre de jours exercés un jour pour ce samedi pour que ce soit identique au calcul en jours ouvrables qui est le calcul légal.

( attention, la jurisprudence a précisé que ce droit ne s'appliquait que si les droits à congés en jours ouvrés sont strictement la transposition du calcul en jours ouvrables légaux: 25 jours ouvrés par an, mais pas si l'entreprise accorde un droit supérieur)

Quoi qu'il en soit , si applicable, ce droit vaut dès que le samedi férié est inclus dans la période de congés, y compris un congé du vendredi 14 aout au 16 aout , reprise le lundi 17 aout

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **lol**, le **30/07/2009** à **09:31**

Merci pour le réponse  
Bonne journée